



Compte rendu de la Réunion du vendredi 09 octobre 2015

Convocation 01 octobre 2015

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian – Me GUERRERO Jeannine - Mr BARREAU Jean Guy - Mr STEENBERGEN Nils.

Excusé : - Mr BOULET Bernard

Ordre du jour :

- 1 – Informations.
- 2 – Demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux du presbytère.
- 3 – Restauration des cloches.
- 4 – Tarif de l'eau.
- 5 – Solidarité aux sinistrés.
- 6 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

En début de séance Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour :

- Solidarité aux sinistrés des inondations
- Dossier Kotterer.

Le conseil accepte à l'unanimité.

1 – Informations :

Salle des rencontres : Les radiateurs de la salle des rencontres ont été remplacés. Une note de service mentionnant une interdiction absolue de modifier la programmation des radiateurs électriques sera affichée dans la salle des rencontres.

L'ASEI : (Agir, Soigner, Eduquer, Insérer) est une association reconnue d'utilité publique, à ce titre elle accepte des dons. Les activités de L'ASEI sont la production et les prestations de service autour de 8 pôles d'activité. L'ASEI de la Salvétat propose une activité « espaces verts », prestation pour les entreprises, les collectivités et les particuliers. Travaux d'entretien et création d'espaces verts. Travaux forestiers, abattage débroussaillage. Production du bois de chauffage, créations florales. Une réduction d'impôts est possible pour les particuliers.

DDmarche : La Communauté de Communes s'est engagée dans la DDmarche en novembre 2014. Les objectifs sont d'aboutir en moins d'un an à un rapport communautaire de développement durable en :

- intensifiant les défis développement durables du territoire,
- réalisant une courte autoévaluation,
- construisant un plan d'actions à lancer rapidement.

Le programme des différentes actions est disponible en mairie.

Pôles de pleine nature en Massif Central : Dans le cadre d'un appel à projet FEDER, le pays Haut Languedoc et Vignoble a été retenu pour bénéficier d'un appui en termes d'ingénierie, sur un an, afin de construire une stratégie locale de développement des loisirs sportifs de nature (Canoë, équitation, promenade, ...); ceci afin de pouvoir postuler à la deuxième vague d'appel à projet en 2016, être sélectionné comme pôle de pleine nature (*15 candidatures, 8 seront sélectionnées*) et ainsi bénéficier d'une perspective de soutien financier sur 6 ans tant sur l'ingénierie que sur les investissements publics ou privés.

Parc Eolien : EDF envisage une extension de son parc éolien situé au lieu dit « Fontaine des trois évêques » sur la commune de Sauveterre dans le Tarn. Suite à la suppression des Zones de développement Eolien, il est demandé d'adresser un courrier exposant les détails du projet envisagé aux communes comprises dans un rayon de 10 Km autour des éoliennes projetées. Une partie de la commune de Rieussec se trouve dans ce périmètre. Dans le courrier qui nous est adressé, il est écrit qu'au parc éolien existant, composé de 6 éoliennes, va s'en ajouter 4, d'une puissance de 3MW et d'une hauteur totale de 125 m.

Loi Notre : Monsieur le Maire et le conseil municipal sont conviés à une réunion dont l'objet est de faire le bilan sur le projet du schéma départemental de la coopération intercommunale. Réunion en présence des trois Présidents des Communautés de communes Orb-Jaur, Minervoies et Pays Sainponais et de l'ensemble des élus.

Schémas Directeur de l'eau potable :

Avis de l'hydrogéologue sur le captage des sources de Sainte Colombe et de Cazelasse:

Pour Sainte Colombe la qualité sanitaire de l'eau est bonne, par contre les conditions de captage ne sont pas conformes, des aménagements sont à prévoir.

Pour la source de Cazelasse un avis favorable est donné à l'exploitation du captage, une désinfection permanente de la source sera imposée à son entrée dans les réservoirs.

Haut Débit : Le conseil Départemental s'engage à doter tout le territoire en Haut débit avant 2020. Un diagnostic est en cour, les travaux devrait être effectifs rapidement.

2 – DEMANDE DE DETR POUR TRAVAUX DU PRESBYTERE:

La réhabilitation du Presbytère dans le cadre d'un dossier PALULOS a été discutée par le conseil lors d'une précédente réunion. Ce même conseil proposait de faire appel aux services de l'état pour réclamer la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre 2016.

L'évaluation de l'avant projet s'élève à 109 582.00€ HF soit 120 540.20€ TTC.

Les honoraires facturés par la SARL Ahmed BOURHIM s'élèvent à 2 300€ HT soit 2 760€ TTC.

Monsieur le maire propose :

De payer les honoraires facturés.

De déposer une demande de subvention auprès de la région.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de rénover le presbytère, de payer les honoraires à la SARL Ahmed BOURHIM, de monter un dossier de demande de subvention à la région.

3 - SECURISATION DES CLOCHES:

La restauration des cloches avait été proposée au conseil municipal, ainsi que la demande d'une aide afin d'effectuer ces travaux. Cette restauration a lieu, dans l'objectif d'électrifier la sonnerie, dans un proche avenir. Le fonctionnement correct des cloches est obligatoire, car elles peuvent être amenées à sonner le tocsin pour divers événements.

La société Poitevin propose ces travaux pour un montant de 5 100€ HT, soit 6 120€ TTC.

La subvention ayant été accordée ;

Monsieur le Maire propose la réalisation de ces travaux au conseil municipal.

A l'unanimité des présents le conseil municipal décide de la restauration des cloches.

4 – TARIFS DE L'EAU :

Le budget annexe « Eau et Assainissement » de la Commune est en déséquilibre compte tenu des travaux nécessaires sur nos installations il sera donc obligatoire de réévaluer le prix de l'eau.

Toutefois, le conseil ne disposant pas d'informations suffisantes ajourne cette décision.

5- SOLIDARITE AUX SINISTRES DES INONDATIONS :

Monsieur le Maire propose une aide de 50€ pour les sinistrés des dernières inondations.

A l'unanimité des présents le conseil municipal accepte cette proposition.

6- Dossier Kotterer :

La famille Kotterer a habité le logement du presbytère durant de longues années, lors de leur déménagement ils ont réclamé le remboursement du plein de citerne de gaz mais ils étaient redevables d'un petit arriéré de loyer ainsi que de la facture d'eau. Après examen des pièces comptables de la Commune qui avait payé la totalité de l'installation de chauffage y compris le gaz nous avons constaté que Mme et Mr Kotterer avaient participé à hauteur de 2000Frs, en conséquence le Maire propose un dégrèvement de 200€

Après discussion : Proposition votée à l'unanimité des présents

6 - QUESTIONS DIVERSES:

Le nettoyage du local poubelle du centre du village a été demandé.

L'entretien du local poubelle n'incombe pas aux employés du SIVOM, mais à la COM COM chargée du service de collecte des ordures ménagères. Par suite de maladie cette opération a dû être reportée.

Il est demandé de faire élaguer le bois mort des cerisiers de la montée du pont de la rivière de Rieussec.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h.

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian